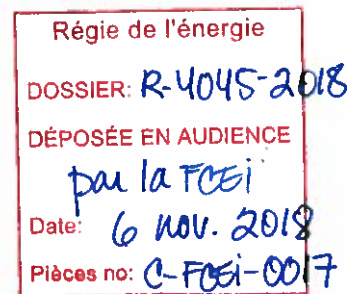

Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4045-2018



Principales recommandations de la FCEI

- Nouvelle catégorie de consommateurs: bloc dédié à usage non ferme

- Taille du bloc d'énergie :
 - 300 MW sur 5 ans (ou plus long si le prix retenu le justifie)
 - 300 MW moins de 5 ans
 - Préavis du Distributeur de 3 années avant de mettre fin à l'abonnement

- Processus de sélection
 - Retirer la majoration minimale
 - Comparer sur la base des revenus absolus nets plutôt que sur la base de la majoration
 - Ajouter un critère de localisation sur la Côte-Nord
 - Fournir la meilleure information possible sur les coûts de distribution et transport

- Établissement du tarif
 - Au moindre des soumissions retenues
 - Période de grâce de 5 ans pour les clients existants

- Identification des clients

Nouvelle catégorie de consommateurs à usage non ferme

- Menace pour les approvisionnements est réelle
 - Hausse importante de la puissance consacrée au minage sur 6 mois
 - Prix de l'électricité est un facteur déterminant pour le positionnement des capacités de minage
 - Variation du prix du Bitcoin pourrait entraîner un nouvel afflu

- Création d'une catégorie de clients et d'un bloc dédié est nécessaire pour éviter de nouveaux approvisionnements

Critère de localisation sur la Côte-Nord

➤ Retour sur le huis clos

- Il se peut que l'augmentation de la demande sur la Côte-Nord, seul ou en combinaison avec d'autres facteurs élimine le besoin de ligne

➤ Hypothèses retenues par HQT lors de sa discussion avec M. Réhaume sont inconnues

➤ Côte-Nord devrait être priorisée si cela permet d'éviter la construction de la ligne Micoua-Saguenay pour maintien de la qualité de service

- Incertitude sur l'utilité du positionnement sur la Côte-Nord

➤ Appel de soumission

- Devrait annoncer la possibilité que le critère Côte-Nord soit appliqué en priorité
- Majoration négative d'au plus 1 ¢ pour les projets Côte-Nord (applicable seulement si cela joue un rôle déterminant aux fins d'éliminer le besoin de construction de la ligne)

Identification des clients

- **Définition de la catégorie de consommation :**
 - 50 kW ou plus d'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

 - **Problématiques des usages mixtes et définition trop englobante**
 - Chaînes de blocs peut trouver de multiples applications dans plusieurs domaines
 - Crainte de nuire à certaines applications qui ne posent pas d'enjeu du point de vue de la consommation d'énergie

 - **Constats**
 - Le seul usage énergivore est le minage de cryptomonnaies qui ont du succès
 - Les seuls équipements utilisables de manière rentable pour cette activité sont les équipements ASIC conçus pour cette application
 - Les équipements ASIC conçus pour le minage de cryptomonnaie ne sont utiles pour aucune autre activité

 - **Solution possible**
 - Tarif applicable à une consommation de plus de 50 kW par les appareils ASIC conçus pour le minage de cryptomonnaies.
-

